

Formation Kiné Chinoise

CTMC Formations SAS - Romain MARCHAL organise des formations en matière d'ostéopathie, d'énergétique chinoise, et de médecine des ventouses dans le cadre de la formation professionnelle continue en application des articles L63536-3 à L6353-7 du Code du Travail.

Romain MARCHAL, formateur enregistré sous le numéro 84-69-17769-69 auprès de la DIRECCTE du Rhône (69).

Contrat Individuel de Formation Professionnelle Continue

Entre les soussignés :

- L'Organisme : **CTMC Formations SAS**
13 D Rue Pierre Bourgeois
69300 Caluire
contact@ctmc-formations.com

Ci-après nommé « l'Organisme de formation » d'une part

ET

- Mr/Mme/Mlle : **le/la stagiaire**
NOM/ Prénom :

Adresse :

N° tél. portable :

Email :

Ci-après nommé « le/la Stagiaire » d'autre part

Dans ces conditions est conclu un contrat de formation professionnelle entre les deux parties, ci- après désigné « la Convention ».

Il est convenu et arrêté ce qui suit.

CONVENTION

Article 1 : OBJET

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

« **Kiné Chinoise - La Clinique des 5 éléments - Master Class** »

Article 2 : NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION DE FORMATION

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances prévue par l'article L 6353-1 du Code du Travail.
- La formation a pour objectif de :
 - Approfondir la connaissance des tableaux pathologiques en Médecine Chinoise
 - Perfectionner la prise de pouls et la palpation des méridiens
 - Pouvoir diagnostiquer de manière efficace les troubles énergétiques.
- A l'issue de la formation, il sera remis au Stagiaire une attestation de présence certifiant que ce dernier a effectivement participé à la formation objet de la présente Convention ainsi qu'un certificat de validation de la formation.
- Programme de la formation : accessible sur le site www.ctmc-formations.com

ARTICLE 3 : ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

- L'action de formation aura lieu en distanciel (Zoom) et :
 - Adresse : Hôtel Campanile Lyon Part-Dieu, 31 Rue Maurice Flandin 69003 Lyon.
- Elle est organisée pour un effectif minimum de 8 stagiaires et maximum de 16 stagiaires.
- Durée de la formation :
3 jours, pour un temps pédagogique total de 16 heures en présentiel, 6 heures en distanciel via Zoom, et 48 heures d'accompagnement sur modèle distanciel via un groupe WhatsApp assimilé à du e-learning sur un an. Cela correspond à un total de 70 heures de formation.

La formation se déroulera les **samedi 15 Novembre 2025 via zoom, samedi 13 décembre 2025 en présentiel, et samedi 28 mars 2025 en présentiel.**

- Moyens pédagogiques de la formation mis à la disposition des stagiaires :
 - Présentation PowerPoint
 - Support de cours, version papier et numérique, environ 90 pages
- La formation est assurée par :

Romain MARCHAL

Ostéopathe D.O, Praticien en Energétique Chinoise diplômé, Praticien certifié en Médecine des Ventouses®, ancien Infirmier D.E
Formé en posturologie clinique, en pédiatrie et périnatalogie, en décodage biologique, en naturopathie.
Formateur inscrit à la DIRECCTE du Rhône n°84691776969.

ARTICLE 4 : PRÉ-REQUIS

- Aucun, cependant avoir suivi la formation Médecine Des Ventouses© niveau 1 est un plus (renseignement : www.ctmc-formations.com).

ARTICLE 5 : DÉLAI DE RÉTRACTATION

- A compter de la date de signature du présent contrat, le/la stagiaire a un délai de 10 jours calendaires pour se rétracter (conformément à la législation : Article L6353-5 Code du Travail), il en informe l'organisateur de la formation par lettre recommandée avec accusé de réception, à savoir :
Romain MARCHAL - CTMC Formations SAS- 13 D Rue Pierre Bourgeois 69300 Caluire,
ou par mail adressé à : contact@ctmc-formations.com)

ARTICLE 6 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

- Prix de l'action de formation : **810€**.
- Après un délai de rétractation mentionné à l'Article 5 du présent contrat, le/la stagiaire effectue un premier versement correspondant à des **Arrhes à partir du 1er janvier 2025**, dont le montant correspond à environ 40% du coût de la formation, soit **270€**, par chèque libellé à l'ordre de CTMC Formations SAS (débité à réception) , portant au dos mention « Formation Kiné Chinoise 2025/2026 » ou par virement (même mention).
- Le paiement du solde (540€), s'effectuera en 2 fois **270€**, s'effectuera **au plus tard le 1er Octobre 2025** (mêmes modalités), et **270€** au plus tard le 1er février 2026 (mêmes modalités).

N.B : Possibilité de régler en 4 ou 6 fois (soit **270€** d'arrhes, puis **180€** le 1er octobre 2025, **180€** le 1er décembre 2025 et **180€** le 1er février 2026, soit **270€** d'arrhes, puis **90€** le 1er septembre 2025, **90€** le 1er octobre 2025, **90€** le 1er novembre 2025, **90€** le 1er décembre 2025, **90€** le 1er janvier 2026, puis **90€** le 1er février 2026).

- Une facture ainsi qu'une attestation de présence vous seront remises à l'issue de la formation.
- Moyens de prise en charge : vous ne pouvez pas bénéficier de facilités de financement (CPF, FIF-PL, DPC, etc ...) cependant vous pouvez faire déduire la formation comme suit :
 - Crédit d'impôt www.service-public.fr (crédit d'impôt formation chef d'entreprise « 8WD » sur votre imposition personnelle pour 8h présentielle + 32h en accompagnement sur modèle e-learning via groupe *WhatsApp* à hauteur du SMIC horaire, soit 11,88€ au 1er Novembre 2024 soit **475€**, au titre de l'année 2025 , soit et 32h donc **380€** au titre de l'année 2026.

ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ANNULATION

- Au-delà du délai de rétractation légal, le désistement devra être confirmé par écrit (lettre recommandée A/R adressé à l'organisateur - *Romain MARCHAL - CTMC Formations SAS - 13 D Rue Pierre Bourgeois 69300 Caluire*).
- Si, le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue (décès, raison sanitaire confirmée, etc ...), il peut rompre le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.
- En cas de désistement à l'initiative du participant pour un motif autre que la force majeure, en fonction de la date de réception du courrier, le remboursement s'effectuera selon les modalités suivantes :
 - Plus de 60 jours avant le début de la formation : remboursement de 100% des frais d'inscription versés.
 - De 60 à 30 jours avant le début de la formation : remboursement de 50% des frais d'inscription versés.
 - Moins de 30 jours avant le début de la formation : aucun remboursement !
- **CTMC Formations SAS** se réserve le droit d'annuler ou de reporter les actions de formation si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, notamment en cas de nombre insuffisant de participants, d'indisponibilité du formateur, de raisons sanitaires ou administratives, et cela sans que le participant à la formation puisse prétendre à quelconque dédommagement.
- En cas d'annulation de la formation à l'initiative de **CTMC Formations SAS**, le participant sera avisé par courrier ou par mail, et les sommes préalablement perçues seront alors intégralement remboursées.

ARTICLE 8 : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- **CTMC Formations SAS** est couvert par un contrat souscrit auprès de Gerbault Assurances pour dispenser l'action de formation au sein de l'Hotel Campanile. Il est souhaitable que le/la stagiaire soit couvert par une assurance Responsabilité Civile Professionnelle (RCP).
- Le Stagiaire déclare qu'il a bien pris connaissance des Conditions Générales d'Inscription à la Formation organisé par CTMC Formations SAS.

ARTICLE 9 : CAS DE DIFFÉRENT

- Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal de Lyon, sera le seul compétent pour régler le litige, selon l'inscription à la DIRECCTE de l'organisme de formation CTMC Formations SAS.

Fait en double exemplaires, à Caluire le 02/11/2024

Pour le/la Stagiaire

(Nom et Prénom et Signature)

Pour l'Organisme de Formation

(Romain MARCHAL - Formateur)



Romain MARCHAL
Président CTMC Formations SAS

Merci de renvoyer un exemplaire de ce contrat (vous conservez le second), dûment complété et signé par vos soins, accompagné du règlement des arrhes (si règlement par chèque libellé à l'ordre de CTMC Formations SAS), afin que nous puissions valider votre inscription.